

**AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES****Arrêté n°2025-05 relatif à l'adhésion du syndicat mixte de Valberg**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 10 juillet 2025 et notamment ses articles 2, 6, 11, 13, 14 et 15 ;

Vu la délibération n°2025-31 du Conseil syndical du syndicat mixte de Valberg en date du 29 septembre 2025 relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que le syndicat mixte de Valberg est un syndicat mixte ouvert constitué en application des dispositions de l'article L.5721-1 et suivants du CGCT, dont le périmètre d'intervention est circonscrit à celui du département des Alpes-Maritimes et qui sont exclusivement composés de communes, EPCI et ou du Département ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, le syndicat mixte de Valberg adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil syndical a désigné **Monsieur Alain NICOLETTA** comme représentant titulaire et **Monsieur Nicolas DONADEY** comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

**Arrête****Article 1 :**

L'adhésion du syndicat mixte de Valberg à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le 28 OCT 2025

**Charles Ange GINESY**

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes